

Ça barde !

Le 16 mars, au Palais de Justice de Paris, ont eu lieu deux audiences impliquant le SNETAA, premier syndicat du secteur de l'enseignement professionnel et signataire, sinon auteur, du **protocole d'accord sur la rénovation de l'enseignement professionnel qui de fait tend à liquider la spécificité pédagogique de cet enseignement** sans rassurer pour autant les PLP* dont la sauvegarde de leur métier est pourtant l'alibi de cette signature.

Celle de la matinée opposait Laurent PIAU, PLP de comptabilité, ex-conseiller juridique du SNETAA, à ce syndicat. En effet, Monsieur PIAU conteste la validité des résultats du vote d'orientation préluant au Congrès qui doit se réunir en mai prochain. Rappelons que Laurent PIAU, lors du Conseil syndical du SNETAA, réuni à LA TREMBLADE, en mai 2009, avait annoncé qu'il serait candidat au secrétariat général contre Christian LAGE, tenant du titre depuis que Bernard PABOT l'a désigné « démocratiquement » comme son successeur. C'était en 2004, à TARASCON-SUR-ARIEGE ... Depuis LAGE a exclu PABOT du SNETAA ... Et PIAU a subi le même sort ...

Quelle engeance !

Revenons à l'ombre de la Sainte-Chapelle ...

L'audience matinale aura sa conclusion à la fin du mois.

L'audience de l'après-midi, fort longue, faisait de Laurent PIAU le prévenu, accusé de diffamation par le SNETAA.

Monsieur PIAU a dénoncé par la voie d'Internet les primes, exemptes d'impôts et de charges sociales, que LAGE et ses secrétaires nationaux se versent copieusement à l'instar de ce que faisaient PABOT et ses secrétaires nationaux, à l'instar de ce qui se faisait avant PABOT et, sans aucun doute, à l'instar de ce qui se fait ailleurs qu'au SNETAA.

Le SNCA e.i.L. Convergence, dans ses publications (*BAC* et *AUTREMENT POUR LE SYNDICALISME*), et dans la fiction, *une Brillante Carrière*, qu'il accueille sur son site, a été le premier à dénoncer ces pratiques corruptrices dont le SNETAA n'a sans doute pas, et malheureusement, le monopole.

Au cours de l'audience, le secrétaire général du SNETAA et son adjoint ont été sollicités pour préciser les motifs des versements de primes et les procédures qui les attribuaient.

Le jugement sera rendu à la veille du congrès du SNETAA.

Le SNCA e.i.L. Convergence, depuis que la querelle PIAU-LAGE a éclaté, a affirmé qu'il ne se mêlerait pas de cette querelle sauf si elle produisait des dégâts collatéraux sur lui.

Il a tenu parole.

Si, aujourd'hui, il prend la peine d'évoquer les affaires judiciaires que produit cette querelle, **c'est pour témoigner aux PLP, adhérents ou non du SNETAA, qu'il n'est pas indifférent à leurs doutes et à leurs inquiétudes concernant l'avenir de l'Enseignement Professionnel Public, de ses personnels et de ses élèves.**

* Les murs des salles de profs des LP sont les indiscrets témoins des inquiétudes des *Puent La Pisse* comme se surnomment certains PLP vaincus que le Protocole d'accord mène l'Enseignement Pro et ses enseignants droit à l'hospice ...